



1. Aménager les espaces publics du centre :

- Satisfaire les besoins en équipements publics.
- Traitement de façade à façade de la Rue Centrale. Prioriser les MD.
- Créer deux places publiques aux entrées du village : la place du haut et la place du bas.

2. Préserver la qualité du coteau :

- Etudier de très près les projets de densification.
- Profiter de ces projets pour améliorer les espaces publics de la zone villa.
- Pacifier le réseau viaire et créer des nouvelles porosités piétonnes.
- Conserver et renforcer le patrimoine arboré.

3. Constituer un réseau viaire fonctionnel et qualitatif :

- Redonner son juste usage aux axes principaux (Route d'Hermance, Route d'Anières). Modérer le trafic.
- Aménager des espaces dédiés aux cycles et piétons continus et sécurisés.
- Donner un caractère propre à la Route du Belvédère (Chevrens et Côte d'Or).
- Favoriser une transition douce entre le coteau et la campagne; arborisation chemin des Ecoliers (Hutins et Avallons).

4. Renforcer l'identité et fonctionnalité de l'espace rural:

- Préserver et compléter la structure bocagère historique.
- Relier l'Hermance et le Nant d'Aisy en s'appuyant sur les SPB, les forêts et bocages.
- Connecter la campagne au village d'Anières et au lac.
- Hiérarchiser les cheminements en fonction de leur rôle (agricole, loisirs, environnemental).
- Sensibiliser les utilisateurs. Créer une promenade pédagogique de découverte du territoire aniérais.

- Réaménagement de la rue centrale de façade à façade (zone de rencontre / zone 30)
- Réaménagement des autres espaces publics (place / tronçon limité à 30km/h)
- Equipement public ou activité
- Bâtiment existant / projeté
- Zone 5 secteur de protection des rives du lac
- Zone 5 densification accrue potentielle
- Zone 5 hors densification accrue
- Coeur villageois
- Route d'Hermance
- Chemin des Ecoliers (Hutins & Avallons)
- Route du Belvédère (Côte d'Or & Chevrens)
- Route de Thonon
- Voie avec aménagement conciliant circulation automobile et mobilité douce
- Parcours de mobilité douce accepté
- Parcours de mobilité douce proposé (localisation fine négociable)
- Chemin ou route agricole
- Haltes de bus
- Cadastre forestier ou bosquet urbain
- Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)
- Lien écologique à créer
- Lien écologique structurant à créer
- Cordons boisés et bocages remarquables existants / cordons et bocages projetés
- Points de vue à valoriser, aménagement ponctuel